

# Compte-rendu de la séance du 2 décembre 2010

Le SIE s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Gérard VIVIER, Le Président  
Date de la convocation : 22 novembre 2010

Etaient présents : MM VIVIER, ROSE, GERMAIN, BOUJU, MANDIER, DELAIGUE, GENEREUX, HEBERT.  
Absents : Mme LANTHEAUME, M. PINET.

## 1. Chemin des épérioux

Le SIE décide de participer aux grosses réparations dus à des dégâts d'orage sur un chemin forestier où une conduite d'eau était enterrée. La commune après déduction des subventions obtenues a réglé 1.192 € HT accord à l'unanimité pour prendre en charge ses frais.

## 2. Travaux à Chabeaudière

Monsieur le Président expose aux membres du SIE le déplacement de la conduite d'eau pour le futur lotissement dont le montant est de 20.480 €. Ce projet a été établi dans le cadre d'un PAE par la commune de St-Antoine l'Abbaye et comme le règlement le prévoit, c'est le demandeur qui doit régler cette somme au SIE.

Les membres approuvent à l'unanimité la somme à payer par la commune de St-Antoine d'un montant de 20.480 €.

D'autre part, Monsieur le Président informe le SIE des demandes de branchement d'eau pour sept maisons dans ce même lotissement, géré par une ASL. Il a été décidé de mettre sept compteurs dans un regard situé à l'entrée de la propriété de l'ASL.

## 3. Nouveaux tarifs eau 2011

Après délibération, le SIE adopte à l'unanimité des membres présents les nouveaux tarifs :

Type d'actes	Tarifs 2011 en Euros TTC
Forfait annuel	93,00
Consommation jusqu'à 500 m3	1,18
Consommation entre 501 m3 et 1250 m3	0,95
Consommation entre 1251 m3 et 5000 m3 +Montagne	0,75
Consommation au delà de 5000 m3	0,46
Branchement simple	390,00
Branchement multiple (Par branchement et regard)	272,00
Branchement simple dans immeuble (1regard, 1 appartement)	388,00
Branchement double dans immeuble ( 2 regards, 2 appartements)	537,00
Branchement collectif privé (Par branchement, et zéro regard)	118,00
Coupure d'eau pour impayé ou à la demande du propriétaire	88,00
Reprise de branchement à la suite de coupure	88,00

En application du règlement il est accordé aux abonnés dont la consommation d'eau de l'année N-1 est inférieure à 5 m3 de réduire les frais fixes de 20% en 2011, ce qui ramène le prix à : 74.40 €.

Pour les professionnels dont l'activité les oblige à avoir plusieurs compteurs, il est accordé un dégrèvement de 20% dégressif sur les frais fixes pour plusieurs compteurs :

- 20% sur le premier compteur : 74,40 €
- 20 % sur le deuxième compteur : 59,52 €
- 20 % sur le troisième et les suivants : 47,62 €

## 4. Indemnité perceuteur

Monsieur le Président expose aux membres du SIE l'arrivée de Monsieur Max CHAMBON, nouveau perceuteur nommé à la Trésorerie de Saint-Marcellin. Ce dernier nous donnant des conseils de gestion pour notre budget de l'eau, Monsieur le Président propose de voter une indemnité de conseil au taux de 100 %. Les membres du SIE vote à 7 voix pour et une abstention l'indemnité de conseil à Monsieur Chambon.

## 5. Appel d'offres travaux AEP les Reynauds

Après l'appel d'offres pour les travaux AEP les Reynauds et les réunions de la commission d'appel d'offres, Monsieur le Président informe le SIE du résultat obtenu. Neuf entreprises ont présenté une offre :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT
Sacer	530 938,35 €
BTP Charvet	364 581,00 €
Cheval frères	426 903,40 €
ETPE	592 495,50 €
Eiffage TP	499 919,50 €
Toutenvert/Giraud-Marchand	441 090,00 €
Albertazzi	515 880,00 €
Bianco	821 172,80 €
Bonin	443 153,25 €

Monsieur le Président, après avis de la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise BTP Charvet au prix de 364 581,00 €. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical décide de retenir cette entreprise et autorise Monsieur le Président à signer le marché.

## 6. Financement travaux

Monsieur le Président expose aux membres du SIE le besoin de financement pour les travaux AEP des Reynauds et propose de faire un emprunt de 260.000 €. Monsieur le Président propose de réceptionner les propositions de financement par les banques et le conseil syndical décide de contracter un emprunt sur une base de remboursement de 25 ans, avec une échéance trimestrielle.

## 7. Demande de branchement

Les membres du SIE décident d'accorder un branchement d'eau à un exploitant agricole sur une parcelle louée. Les frais de branchement seront à sa charge ainsi que les frais fixes et la consommation.

La prochaine réunion est fixée à St-Antoine l'Abbaye, le mardi 15 février 2011.